

AOMAR IBOURK

## LES COOPÉRATIVES D'ALPHABÉTISATION ET D'ÉDUCATION AU MAROC: ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

### ABSTRACT

*This paper focuses on the example of Morocco, and suggests the widespread use of the instrument of the cooperative as a means of tackling the employment challenge while instilling a much-needed culture of entrepreneurship and responsible citizenship.*

### I. INTRODUCTION

Le marché du travail marocain se caractérise par un double fait stylisé: l'analphabétisme massif de la population active et un fort taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. L'alphabetisation pourrait être un gisement d'emploi pour les diplômés. Compte tenu du fait que ces emplois ne pourraient pas être créés dans le secteur public (politique de désengagement de l'État), ces emplois pourraient être soit sous forme de salariés (ou collaborateurs) soit sous forme d'auto-emplois. L'objectif des coopératives d'alphabetisation est donc d'encourager l'auto-emploi dans ce secteur sans tomber dans le fonctionnariat ni la précarité qui caractérise l'emploi généré par les associations (présence d'intermédiaires qui nous sont pas toujours neutres et bienveillants, lourdeurs des démarches administratives, manque d'implications animateurs et leurs revendications d'être intégré à l'emploi public).

L'idée d'étendre l'action du secteur coopératif au domaine de l'alphabetisation et de l'éducation de base est très récente. Elle a été exprimée pour la première fois en 1999 lors d'un séminaire organi-

sé à Meknès sur le thème de la lutte contre l'analphabétisme au sein de la population des adhérents des coopératives. Ce séminaire, organisé conjointement par l'administration en charge du secteur coopératif (ODCO) et celle en charge de la lutte contre l'analphabétisme (DLCA), part du constat de l'urgence de mettre en place une stratégie d'action contre l'analphabétisme massif qui touche la population des adhérents des coopératives. La conclusion principale de ce séminaire est de dire que la coopérative des jeunes en tant que structure peut constituer un cadre organisationnel pertinent sur lequel pourrait être bâtie une telle stratégie. La mise en place de coopératives de jeunes spécialisées dans le domaine de l'alphabetisation et de l'éducation de base répond à plus d'un titre aux objectifs affichés des pouvoirs publics:

- pour l'ODCO, ce type de coopératives permet, d'une part, de combattre l'analphabétisme, qui constitue l'un des facteurs qui freine de façon structurelle le développement du secteur coopératif, et d'autre part, d'étendre le domaine d'action de ce dernier. L'activité des coopératives d'alphabetisation pourrait bénéficier du fonds de formation institué par les dispositions légales de la loi 24.83<sup>1</sup>:

- pour la DLCA, ce type de coopératives constitue un acteur supplémentaire à intégrer dans sa stratégie globale d'action au-delà de l'objectif spécifique de lutte contre l'analphabétisme au sein de la population des adhérents des coopératives. L'entrée en action de ce nouvel acteur contribue à donner corps à l'objectif déclaré de la DLCA de mettre en place un marché de l'alphabetisation où une demande émanant d'individus et/ou d'institutions (entreprises, coopératives, etc.) serait satisfaite par une offre assurée une multitude d'acteurs (associations, entreprises, coopératives, opérateurs publics). Les coopératives d'alphabetisation seraient le vecteur principal des échanges marchands sur ce marché;

- sur le plan de la politique publique en matière de l'emploi, les coopératives d'alphabetisation sont susceptibles d'induire deux importants effets positifs. D'une part, par leurs actions en matière d'alphabetisation et d'accès à l'éducation de base, les coopératives d'alphabetisation contribueront à l'amélioration de la qualité des ressources humaines mobilisables par le secteur productif. D'autre part, de part la nature de leurs activités, elles contribueront de façon directe à lutter contre le chômage endémique et massif qui touche les diplômés du supérieur et particulier les titulaires des diplômes

universitaires généralistes (Lettres, Sciences, Droit et Economie)<sup>2</sup>. Les coopératives d'alphabétisation constituent un exemple d'école où l'auto-emploi permet aux diplômés d'échapper au chômage de longue durée, lié aux difficultés d'insertion dans le secteur structuré (public et privé), tout en évitant la précarité qui caractérise le secteur informel et le secteur associatif.

Partant de ce constat, ce papier s'interroge sur la capacité réelle de ce secteur à assurer le rôle central qui lui est assigné dans la politique d'alphabétisation. Sur la base de données nationales et d'enquêtes qualitatives, nous cherchons à dégager les principales contingences qui pèsent sur ce secteur.

La suite est organisée en deux sections. La première présente les principaux traits caractéristiques de la population marocaine en matière d'alphabétisation et les réalisations de la politique publique dans ce domaine. La deuxième analyse le rôle du secteur coopératif dans une perspective de dégager des éléments susceptibles d'initier un débat sur l'évaluation de l'impact de ce secteur. Les implications politiques sont présentées sous forme de remarques de conclusion.

## 2. LES RÉALISATIONS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION

Officiellement, plus de 10 millions de marocains sont touchés par l'analphabétisme. Les données des différents recensements font ressortir une nette tendance à la baisse de la proportion de la population analphabète dans la population totale (43% en 2004 contre 87% en 1960). Cependant, cette baisse en proportion doit être relativisée en tenant compte de l'évolution du volume de cette population (Tableau 1). En effet, sur la même période, le volume de la population analphabète a considérablement augmenté passant de plus de 6 millions de personnes en 1960 à plus de 10 millions en 2004.

TABLEAU I. *Evolution de la population analphabète en proportion et en volume*

Recensement	1960	1982	1994	2004
Taux d'alphabétisme (en %)	87	65	55	43
Population analphabète (en milliers)	6.560	10.643	10.677	10.183

Source: DLCA, 2004; Direction de la Statistique.

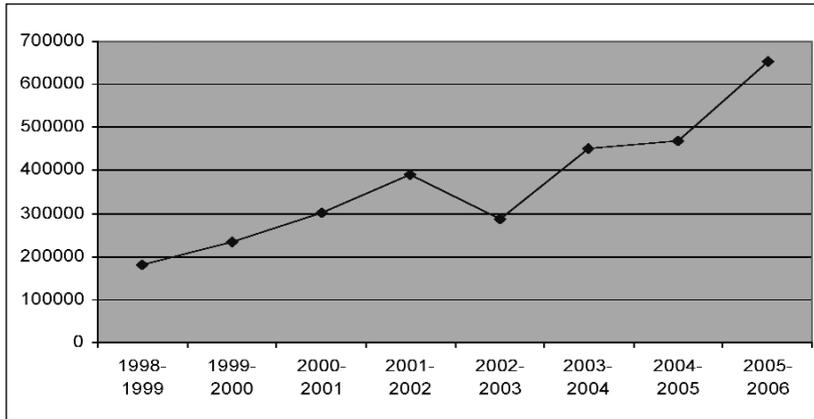
Les données montrent l'existence de fortes disparités par milieu de résidence et par sexe. Ces disparités en faveur des hommes et des zones urbaines sont cumulatives. Les femmes rurales constituent la catégorie de la population la plus touchée par l'analphabétisme. L'ampleur de l'analphabétisme est également perceptible sur le marché du travail. La population active occupée âgée de plus de 15 ans est à 54,3% analphabètes (Direction de la Statistique, 1999). Des disparités importantes existent selon le statut professionnel et selon le secteur d'emploi. Le taux d'analphabétisme varie de 37,7% pour la catégorie «employeurs» à 63,8% pour la catégorie «travailleurs indépendants». L'analphabétisme concerne tous les secteurs d'emploi mais dans des proportions différentes. Le taux d'analphabétisme est de 14,1% dans le secteur d'emploi public et de 75,6% dans les exploitations agricoles.

La composition du gouvernement formé à la suite des élections législatives de 2002 témoigne de la priorité politique désormais accordée à cette question. Un Secrétariat d'État spécialement chargé de cette question a été créé. L'action publique en matière d'alphabétisation cible les catégories de population se trouvant en dehors du système éducatif. Elle s'organise autour de deux axes. Le premier est relatif à l'alphabétisation des adultes et concerne les populations de plus de 15 ans. Le deuxième est relatif à l'éducation non-formelle et porte sur les jeunes de 9 à 15 ans en situation de déscolarisation.

L'objectif fixé par les pouvoirs publics en matière d'alphabétisation est ambitieux. Il s'agit de faire baisser le taux d'analphabétisme de 51,7% de la population (1998/1999) à moins de 20% d'ici 2010, avec une perspective d'éradiquer ce fléau à l'horizon de 2015. Au regard du stock de la population analphabète, cet objectif suppose un rythme très élevé et soutenu de réalisations annuelles. Initialement estimés à 500.000 personnes par an, les objectifs annuels ont été multipliés par deux avec la mise en place du programme «Massirate Ennour».

Le rythme des réalisations a considérablement augmenté (Graphique 1).

GRAPHIQUE I. *Evolution des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation*



Sur une période de 8 années 2.967.582 personnes ont bénéficié des programmes d'alphabétisation, 62% l'ont été au cours des quatre dernières années. Les objectifs fixés ne peuvent être atteints par la seule action directe de l'État. Hormis le fait que ce dernier cherche, dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, à se désengager de l'action directe, les moyens nécessaires dans ce cas dépasseraient largement les potentialités existantes. Dans un tel contexte, l'apport du secteur coopératif paraît essentiel et indispensable.

### 3. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ACTION DES COOPÉRATIVES D'ALPHABÉTISATION ET D'ÉDUCATION

Les coopératives d'alphabétisation constituent un exemple d'école où l'auto-emploi permet aux diplômés d'échapper au chômage de longue durée, lié aux difficultés d'insertion dans le secteur structuré (public et privé), tout en évitant la précarité qui caractérise le secteur informel et le secteur associatif. Pour assurer la viabilité économique de ces coopératives, leur champ d'action a été élargi pour comprendre:

- l'alphabétisation des adultes;
- l'éducation non-formelle qui concerne les enfants de moins de 15 ans qui sont hors système scolaire;

- la mise en place et/ou la gestion d’enseignement pré-scolaire;
- les cours de soutiens pour les élèves de l’enseignement primaire et secondaire. Ces cours peuvent être organisés dans le (ou hors) cadre de partenariats avec les associations des parents d’élèves. Le domaine de l’enseignement des langues constitue également un domaine d’intervention des coopératives d’alphabétisation.

#### ENCADRÉ I. *Secteur coopératif au Maroc*

Le secteur coopératif au Maroc est en plein essor comme en témoigne l’accélération du rythme de création des coopératives ces dix dernières années. L’adoption en 1993 d’une nouvelle loi sur les coopératives a constitué un tournant. Au cours de ces dix dernières années, il s’est créé plus de coopératives qu’en 64 ans. En effet, bien que la création de la première coopérative remonte à 1929, le secteur coopératif est constitué pour 58% de coopératives créées après 1993.

En avril 2006, l’ODCO a recensé sur le territoire national 5.058 coopératives et unions des coopératives regroupant 321.587. Sur le plan financier, le capital total des organismes coopératifs a atteint 5.3 milliards de dirhams, soit une moyenne de 1 million de dirhams par coopérative.

En 2003 c’est le secteur coopératif qui a généré 30.521 emplois permanents (ODCO, 2003). Ce secteur coopératif constitue une catégorie statistique hétérogène. La diversité porte à la fois sur l’implantation géographique, le secteur d’activité, la taille en termes d’adhérents, d’emplois générés ou de chiffre d’affaires. Trois secteurs d’activité concentrent 82% du tissu coopératif. Il s’agit de l’agriculture, l’artisanat et l’habitat avec respectivement 62%, 12% et 18% de l’ensemble des coopératives.

L’une des caractéristiques récentes de la structure du secteur coopératif est l’apparition d’une catégorie dite coopératives de jeunes. Il s’agit de coopératives créées par des jeunes diplômés en situation de recherche d’emplois. Les pouvoirs publics, par le biais de l’Office de développement de la coopération (ODCO), accordent une importance particulière à cette catégorie de coopérative compte tenu du rôle économique et social de premier plan qu’elle est appelée à jouer. En effet, le secteur coopératif est perçu comme une filière alternative d’insertion présentant des fortes potentialités pour les jeunes diplômés touchés par un chômage endémique et massif. L’intérêt de cette filière alternative est d’autant plus grand que les potentialités qu’offre l’économie marocaine au niveau des filières traditionnelles d’insertion des jeunes diplômés (secteur public et secteur privé marchand) sont très limitées.

Cependant, malgré l’intérêt affiché par les pouvoirs publics, le développement de ce type de coopérative reste en deçà des espérances. Les coopératives des jeunes au nombre de 219 représentent à peine 4% du nombre total des coopératives. 85% de ces coopératives ont été créées après

1994. Le nombre d'emplois généré ne dépasse guère 1.800 dont 1.327 adhérents (ODCO, 2002).

L'impact de la forte dynamique constatée au niveau de la création des coopératives devrait être relativisé en tenant compte de l'existence d'une proportion non-négligeable de coopératives en situation d'inactivité. L'inactivité touche 942 coopératives inactives sur un total de 4333 existantes (ODCO, 2003). Ce qui nous amène à analyser ce problème.

### *3.1. Données et méthodologie*

Nous mobilisons deux sources de données:

- Données nationales: il s'agit de données d'origine administrative générée par l'ODCO. La base de données utilisée contient 9.208 coopératives. Les variables disponibles sont: les caractéristiques de la coopérative (date de création, localisation géographique, secteur d'activité), la taille de la coopérative (nombre d'adhérents), la situation de la coopérative (active, inactive), la durée d'inactivité et nature de la coopérative (jeunes, femmes, autres);

- Données ad hoc sur la région de Marrakech: la portée des données d'origine administrative décrites plus haut est limitée en raison du nombre réduit des variables disponibles et leur caractère exclusivement quantitatif. De ce fait, nous avons produit des données originales dont l'objectif est de disposer d'informations plus qualitatives. Pour des raisons logistiques, la collecte de données est limitée à la région de Marrakech. La population concernée est formée des coopératives d'alphabétisation de cette région.

### *3.2. Les déterminants de l'inactivité des coopératives: une approche par les modèles à risques concurrents*

Notre objectif est de quantifier et donner un signe à l'impact d'un certain nombre de caractéristiques sur le taux de rupture<sup>3</sup> qui est une probabilité conditionnelle: la probabilité de voir se réaliser l'inactivité de la coopérative (qui met fin à une période d'activité) sous la condition que cet inactivité ne s'est pas encore produite. En présence de données censurées<sup>4</sup>, le recours aux méthodes statistiques d'analyses des durées s'impose. Selon l'approche des modèles à risques concurrents, on n'observe qu'une durée latente  $T$  qui est relative à l'issue qui survient en premier lieu. Pour une coopérative quelconque, l'observation consiste en un couple  $(T, J)$  tel que  $J$  est l'indication qui renseigne sur le risque qui a été effectif. Chaque coopéra-

tive est définie par  $t$ , le temps de rupture observé,  $r$  types de ruptures.: Caractéristiques de la coopérative. On peut donc définir le taux instantané de rupture du type  $j$ , au temps  $t$ , étant donné  $z$  et la présence des autres types de rupture comme:

$$h_j(t, j / z) = \lim_{\Delta t \rightarrow 0} \frac{\Pr(t \leq T < t + \Delta t, J = j / T < t, z)}{\Delta t} \quad \forall j = 1, \dots, r \quad (1)$$

Cette expression égale à la probabilité de sortir de l'activité vers l'inactivité à l'instant  $t$  et seule celle-ci est effective, on peut alors appliquer les procédures d'estimation des modèles non-paramétriques (l'estimateur de Kaplan Meier), paramétriques (modèle à risques proportionnels, ou à vie accélérée), ou semi-paramétriques.

Dans ce travail nous avons opté pour l'approche semi-paramétrique, qui permet d'estimer les paramètres qui interviennent dans la relation entre les variables du modèle, sans spécifier la distribution des données considérée. Ce qui permet de réduire ainsi les risques de mauvaise spécification, tout en conservant la lisibilité des résultats paramétrés. Les variables explicatives ont un rôle multiplicatif sur le hasard.

TABLEAU 2. Résultats de l'approche semi-paramétrique

Transitions vers	Modélisation semi-paramétrique	
	Coef. estimés	S.Sign
Variables explicatives		
1. Secteur d'activité		
Autres secteurs	Réf	Réf
Agriculture	1,572	0,0000
Artisanat	1,350	0,0000
2. Régions		
Souss-Massa-Draa	0,199	0,0530
Rabat-Sale-Zemmour-Zaër	0,053	0,6478
Mékness-Tafilalet	0,420	0,0000
Autres régions	Réf	Réf
3. Nombre d'adhérents		
[0,7]	0,892	0,0000
[7-20]	0,616	0,0000
[21 et plus]	Réf	Réf
4. Période de création de la coopérative		
Avant 1993	-2,195	0,0000
Après 1993	Réf	Réf
5. Nature de la coopérative		
Coopérative jeune	0,335	0,0127
Coopérative femme	0,139	0,3231
Autres	Réf	Réf

La région de Méknès-Tafilalet semble, est de loin, la plus exposée à l'inactivité des coopératives. Suivie par la région de Souss-Massa-Draa qui présente un facteur risque presque très significatif en ce qui concerne sa prédisposition à la cessation d'activité des coopératives qu'elle regroupe, tandis que la régions de Doukkala-Abda l'est un peu moins par rapport à la référence constituée par le reste des seize régions non citées.

Les coopératives opérant dans le secteur de l'agriculture sont les plus susceptibles de subir une transition vers l'inactivité suivant en cela par celles opérant dans le domaine de l'artisanat.

Les résultats paramétrique relatifs à la nature de la coopérative (femme ou jeunes) mettent plutôt l'accent sur le fait que les coopératives de jeunes sont les plus vulnérables et les plus exposées à l'inactivité que tout autre type de coopératives. Tandis que les coopératives exclusivement féminines présentent un coefficient non significatif.

La survie des coopératives est aussi fonction de la taille de celles-ci en termes d'adhérents. Ainsi plus le nombre des adhérents augmente est plus la coopérative a de chance de ne pas transiter vers l'inactivité.

#### 4. QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION DU RÔLE DES COOPÉRATIVES D'ALPHABÉTISATION

La première coopérative scolaire d'alphabétisation et d'éducation a été créée en 2000. Les statistiques actuelles font état de l'existence de 32 coopératives d'alphabétisation et d'éducation réparties sur 22 provinces. Ces créations sont en deçà des recommandations faites au niveau du séminaire de Méknès (1999) et celui de Mehdiâ (2001). Ces recommandations prévoient la création d'au moins une coopérative par province.

La création d'une coopérative d'alphabétisation n'exige pas d'importants apports en capital. L'évaluation sur le plan quantitatif du rôle des coopératives dans le domaine de l'alphabétisation exige l'analyse des bilans d'activité de chaque coopérative depuis sa création et la mise en évidence de la valeur ajoutée sur le plan qualitatif de l'action d'une coopérative comparativement aux autres opérateurs (associations, opérateurs publics). Ne disposant pas de ce type d'informations, nous avons cherché, sur la base d'une enquête qua-

litative que nous avons menée auprès des quatre coopératives d'alphabétisation localisées dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz (Tableau 3), à dégager quelques éléments préliminaires d'évaluation.

TABLEAU 3. *La répartition des coopératives d'alphabétisation de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz par province*

Province	Nombre de coopérative	%
Marrakech	2	40
Al Haouz	1	20
Kalaa Sraghna	2	40
Total	5	100

TABLEAU 4. *Portrait des coopératives d'alphabétisation de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz*

Date de constitution	Date d'agrément	Province	Adhérents à la Constitution	Adhérents actuels	Diplômes des adhérents	Situation juridique	observation
01/03/2002		Al Haouz	14	14	Bac + 4	INACTIVE	Depuis la création
02/04/2001	15/05/2001	Kalaa Sraghna	17	11	Bac + 4	INACTIVE	Depuis 2005
20/10/2002	03/03/2003	Marrakech	7	8	Bac + 4	ACTIVE	
20/07/2001	22/03/2002	Marrakech	13	7	Bac + 4	ACTIVE	
22/05/2005	01/03/2006	Kalaa Sraghna	7	7	Bac + 4	ACTIVE	Nouvellement agréé
			58	47			

Une première exploitation des données de l'enquête menée auprès de ces coopératives permet de faire les remarques suivantes: 40% de ces coopératives sont inactives et 20% ont des problèmes sérieux.

Le profil des adhérents de ces coopératives présente plusieurs caractéristiques qu'il est intéressant de noter. D'âge moyen 34 ans, les adhérents présentent des trajectoires professionnelles marquées par le chômage de longue durée et l'absence d'expérience profes-

sionnelle. Plus de 87,5% d'entre eux déclare avoir vécu une période de chômage supérieure à 5 ans. La moitié des adhérents étaient en situation de chômage de primo-insertion. L'implication dans le projet de coopérative est motivé dans 75% par le souci d'échapper au chômage et/ou par le souhait d'exercer une activité en situation d'indépendant (auto-emploi). De l'autre côté, une majorité des adhérents ont acquis une expérience dans le domaine de l'alphabétisation dans le milieu associatif.

Presque la totalité des adhérents interrogés affichent une attitude d'insatisfaction par rapport à leur emploi au sein de leurs coopératives respectives. Les difficultés de surmonter les problèmes administratifs, logistiques (local), l'insuffisance des recettes de la coopérative, le manque d'entente entre les adhérents sont les principales raisons avancées pour justifier cette attitude d'insatisfaction. Cette situation d'insatisfaction est reflétée également par le pourcentage élevé (60%) des adhérents qui se déclarent à la recherche d'un autre emploi. Cette recherche en parallèle d'un autre emploi est susceptible d'enclencher et/ou de renforcer un processus du détachement (baisse du degré d'implications) des adhérents par rapport à leurs emplois d'adhérents salariés.

L'évaluation du rôle des coopératives d'alphabétisation en tant qu'offreur de service d'alphabétisation conduit à poser deux questions complémentaires: i. Existe-il une demande marchande de services d'alphabétisation?; ii. Les coopératives sont-elles en mesure de faire émerger et/ou de développer ce segment marchand de telle sorte à ce que l'activité de l'alphabétisation soit un facteur de viabilisation et de pérennisation des emplois générées par ces coopératives?

La demande potentielle relative à l'alphabétisation en milieu professionnel permet d'avancer une réponse positive à la première question. La partie solvable de cette demande potentielle concerne les coopératives et les entreprises privés relevant du secteur organisé où des dispositifs de financement peuvent être mobilisés. Les programmes d'alphabétisation au sein des coopératives peuvent être financés par le biais de la caisse gérée par l'ODCO et constituée de la contribution obligatoire de 2% de l'excédent d'exploitation des coopératives. Dans le cas des entreprises, les programmes d'alphabétisation peuvent être financés à hauteur de 80% par le fonds de la formation continue géré par l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT).

La réponse à la deuxième question est beaucoup plus probléma-

tique. Elle renvoie au fonctionnement interne des coopératives et à la qualité de leurs ressources humaines qui déterminent leurs capacités à susciter la demande et à se construire une crédibilité. Cette crédibilité est d'autant plus nécessaire que les coopératives doivent se positionner par rapport aux associations et aux cabinets conseils avec qui elles sont souvent en situation de concurrence. Les constatations faites à partir de l'enquête menée au niveau des coopératives opérant dans la région de Marrakech mettent en évidence la nécessité d'un renforcement des capacités des coopératives dans différents aspects (gestion interne, compétences commerciales, etc.).

## 5. CONCLUSION

Les coopératives se positionnent sur un marché non-structuré où prédominent les échanges non-marchands (présence des associations et des opérateurs publics).

Bien que les coopératives d'alphabétisation soient conçues en tant que prestataires de services marchands, dans certains cas leur action s'apparente à celle des associations oeuvrant le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle. En effet, certaines coopératives d'alphabétisation travaillent dans ces deux domaines dans le cadre des conventions de partenariat qui lient le Ministère de tutelle aux associations.

En matière d'accès à l'éducation de base, deux constats font l'objet d'un consensus général. Le premier est que les besoins du Maroc dans ce domaine sont considérables puisque la moitié de la population est concernée par la question de l'accès à l'éducation de base. Ce problème appelle une action immédiate parce que par son ampleur, il constitue un obstacle structurel qui diminue considérablement la portée effective de tout projet de développement. Le deuxième constat est que l'État seul n'a pas les moyens de mener une action curative à la mesure de l'ampleur de ce problème.

Le rôle des coopératives dans la réalisation de cette stratégie est primordial. Mais il est trop tôt pour envisager une contribution à grand échelle de ces acteurs et faire sortes que leur action ne concernent pas uniquement l'opération de l'alphabétisation mais également la post-alphabétisation.

<sup>1</sup> Ce fonds géré par l'ODCO est constitué d'un prélèvement obligatoire de 2% sur l'excédent annuel d'exploitation de chaque coopérative.

<sup>2</sup> Les dispositions légales prévoient que les adhérents personnes physiques doivent être titulaires d'un diplôme «Bac + 4» et plus. Chaque adhérent personne physique bénéficie de statut «associé-salarié».

<sup>3</sup> Hasard rate ou failure rate.

<sup>4</sup> C'est à dire qu'on en ignore la longueur exacte faute de connaître la date de l'événement clôturant la période en question (censure à droite). Le fait de disposer en général de données incomplètes censurées compliquera considérablement les procédures statistiques usuelles, puisque nous serons placés en situation d'information imparfait.

#### RÉFÉRENCES

- Azoui, B. et Doukkali, F., *L'éducation non-formelle*, Contribution d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation, COSEF, 2000.
- Bougroum, M. et Ibourk, A., *Les déterminants de l'éducation chez les enfants travaillant dans le secteur de l'artisanat à Marrakech, analyse micro-économétrique dans le développement face à la pauvreté*, Economica AUF/IDRC, 2006.
- Bougroum, M., Ibourk, A. et Lowenthal, P., *La politique d'alphabétisation au Maroc: quel rôle pour le secteur associatif?*, en «Mondes en développement», n. 134, 2006.
- Bougroum, M., Lo Gueye, A. et Werquin, P., *La population de bas niveaux de compétence à l'écrit au Maroc*, Communication au colloque international sur les bas niveaux à l'écrit, Lyon, novembre 2003.
- Ibourk, A., *Child Labour in Morocco: Official Action Objectives in Relation to Those Concerned: An Empirical Analysis*, Children Affected by Violent Conflict, Oslo, Anova, juin 2003.
- Ibourk, A., *L'appréciation de l'efficacité des mesures de la politique d'emploi: un objet d'analyse difficile à quantifier*, Rabat, Remald, 2003.
- Ibourk, A., Bougroum, M. et Deffains, B., *Partenariat public société civile dans le domaine de l'éducation: Proposition de nouvelles approches de décision*, en «XXIèmes Journées de l'association Tiers-Monde» Marrakech, 22-23 avril 2005.
- Ibourk, A. et Deffains, B., *La longévité des coopératives marocaines: une approche par les modèles de transition*, en «XXèmes Journées de l'association Tiers-Monde», Nancy, 25-27 mai 2004.
- Ibourk, A. et Rafik, H., *Le profil des bénéficiaires des services de l'association Dar Albir Oualihssane à Marrakech: Une approche par les modèles de durées*, le Rapport du Social, Ed, OKAD, 2003.
- Ibourk, A. et Rafik, H., *Education non-formelle au Maroc: objectifs et réalisations*, en «XXIèmes Journées de l'association Tiers-Monde», Marrakech, 22-23 avril 2005.

- Ibourk, A. et Sahli, F., *La promotion des actions du mouvement associatif au Maroc: des réalisations appréciables à évaluer*, en P.G. Xuereb (ed.), *Euro-Med Integration and the «Ring of Friends». The Mediterranean's European Challenge*, vol. 4, Malta, EDRC, 2003, pp. 253-274.
- Madi, L., *L'alphabétisation et l'éducation des adultes dans une possible offre de débat pour une ambition collective*, Casablanca, Editions Maghrebines, 2006.
- Le Maroc possible une offre de débat pour une ambition collective*, Casablanca, Editions Maghrebines, 2006.
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, *Projet du programme national pour l'Education pour Tous*, Rabat, 2002.
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, *Le Maroc de l'éducation: cadre stratégique pour le développement du système éducatif*, Rabat, 2004.
- ODCO, *Annuaire statistiques des coopératives et unions des coopératives*, 2003-2005.
- ODCO, *Les coopératives de femmes au Maroc: état des lieux*, 1999.
- ODCO, *Les coopératives de jeunes au Maroc: état des lieux*, 2002.
- Secrétariat d'État chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle (SECAENF), *Premières Assises Nationales de lutte contre l'analphabétisme*, Rabat, 1-2 mars 2004.